



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 mars 2015

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

12 – Orientation

- 12.01** Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) d'assumer la responsabilité du Programme complémentaire de Planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement.
- 12.02** Autoriser le dépôt du projet de scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien dans le cadre de l'appel de projets d'immobilisations entourant les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Événement « Une heure pour la Terre 2015 » - 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la Fête du citoyen 2015 - Appel d'offres numéro 15-14279.

20.02 Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en architecture pour la restauration de la maison Joseph-Gagnon - Contrat numéro SP-78.

20.03 Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques au pavillon Ladauversière - Contrat numéro SP-84.

20.04 Approuver le projet d'entente de partenariat de services avec l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'implantation et l'utilisation par l'arrondissement de Saint-Léonard du système d'information pour la gestion et le suivi financier GOpenAdmin.

30 – Administration et finances

30.01 Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2014.

30.02 Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2015.

30.03 Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 janvier 2015.

- 30.04** Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion - Règlement numéro 2119-7 intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).
- 40.02** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption du règlement numéro 1886-338 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicables dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, lors de la construction d'un nouveau bâtiment et de l'agrandissement ou de la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial h1 existant.
- 40.03** Adopter un premier projet de résolution - Projet particulier PPCMOI 2015-01/C10-43 - 6560-70, rue Jarry - Lot numéro 1 125 016 du cadastre du Québec.

60 – Information

- 60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2015.
- 60.02** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Janvier 2015.
- 60.03** Dépôt du relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés - Janvier 2015.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance.



Dossier # : 1153693001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité du Programme complémentaire de Planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement de Saint-Léonard.

Il est recommandé :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services relatifs à la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et de mandater celui-ci pour la conception, les appels d'offres, les octrois de contrats et la réalisation des travaux relatifs à ce programme.

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-18 11:32

Signataire : Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1153693001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité du Programme complémentaire de Planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a reçu la somme de 50 M \$ afin de lancer un nouveau programme de soutien à la voirie locale, soit le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015. Ce programme qui vise à améliorer l'état général du réseau routier local montréalais donne à plusieurs rues une durée de vie additionnelle entre 7 et 12 ans. La teneur des interventions planifiées est de procéder uniquement à des travaux de planage-revêtement. Ce programme ne couvre pas la reconstruction de trottoirs (sauf aux endroits où des corrections de profil sont requises), la bonification géométrique et les interventions sur les conduites souterraines. Aucune intervention par des tiers ne devra être effectuée sur les tronçons de rues bénéficiant de ce programme.

La somme allouée à l'arrondissement de Saint-Léonard s'élève à 1 764 000 \$.

Il est à noter que la conception, les appels d'offres, les octrois de contrats et la réalisation des projets seront pris entièrement en charge par le SIVT.

La sélection des rues est de la responsabilité des arrondissements. À cet effet, les membres de la Commission des travaux publics et de l'environnement ont accepté une liste de rues à la séance du 22 septembre dernier. Cette liste est jointe au présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CM14 1035 en date du 27 octobre 2014 (1142088004) - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* , et ce conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017

DESCRIPTION

Comme les travaux seront exécutés sur des rues locales qui relèvent de la compétence des arrondissements, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard doit autoriser la délégation

de la mise en oeuvre du programme au SIVT et accepter la fourniture de tous les services requis en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Ces travaux permettront de prolonger la durée de vie utile de certaines rues en mauvais état évitant ainsi une reconstruction complète de la chaussée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets requis sont prévus au PTI du SIVT 2015-2017. Toutes les dépenses sont entièrement assumées par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu que ce contrat soit octroyé au conseil municipal du 25 mai. Il y a donc lieu de s'attendre à ce que les travaux se fassent au début de l'été.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chef de division - Études techniques

ENDOSSÉ PAR

Daniel FLEURY
Directeur DTP

Le : 2015-02-13

**Dossier # : 1154227001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser le dépôt du projet de scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien dans le cadre de l'appel de projets d'immobilisation entourant les célébrations du 375e anniversaire de Montréal.

ATTENDU que la Ville de Montréal a réservé une somme de 15 000 000 \$ au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 pour financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal;
ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Léonard souhaite contribuer aux festivités du 375^e et offrir un legs significatif à ses citoyens qui permettra d'améliorer l'offre de d'activités.

Il est recommandé :

De déposer une demande soutien pour le projet de scène extérieure permanente dans le cadre de l'appel de projets pour les célébrations du 375^e de Montréal – volet legs.

De mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour le dépôt de la demande et le suivi du dossier.

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-18 11:34

Signataire : Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1154227001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser le dépôt du projet de scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien dans le cadre de l'appel de projets d'immobilisation entourant les célébrations du 375e anniversaire de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des préparatifs entourant le 375^e anniversaire de Montréal, la Ville de Montréal désire s'assurer que ces célébrations laisseront des traces durables dans tous les quartiers de Montréal. Une somme de 15 millions de dollars est réservée au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 pour la réalisation, par les arrondissements, de projets à l'échelle locale. Les arrondissements ont jusqu'au 2 mars 2015 pour déposer au Service de la concertation des arrondissements (SCA) le formulaire de proposition de projet dûment rempli. Les projets qui seront sélectionnés représenteront un legs tangible pour les citoyens de Montréal. Le projet doit être un legs symbolique du point de vue historique ou patrimonial, rassembleur et durable. Le caractère rassembleur et la capacité à générer de la fierté dans la communauté locale doivent être clairement établis. Le SCA procédera à l'analyse des projets reçus. En fonction du budget disponible et de la pertinence des projets soumis dans le cadre du 375^e anniversaire, le SCA fera des recommandations au comité exécutif qui prendra la décision finale. Les projets devront être réalisés à temps pour le lancement des festivités entourant le 375^e anniversaire. Parmi les critères d'admissibilité, seuls les projets d'immobilisations sont acceptés. Les projets liés à des événements feront l'objet d'un appel de projets provenant de la Corporation du 375^e anniversaire au début de l'année 2015.

Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement de Saint-Léonard souhaite déposer une demande pour un projet d'aménagement d'une scène culturelle extérieure permanente au cœur du parc Wilfrid-Bastien. Cette structure permettra d'accueillir jusqu'à 2 000 spectateurs et d'offrir aux citoyens des spectacles à petit et à grand déploiement, par des artistes professionnels et amateurs, et ce, tout au long de l'année. Cet équipement permettra de réaliser une programmation spéciale pour les festivités du 375^e.

Le projet répond à un besoin culturel identifié depuis 2005 et réaffirmé en 2011. En effet, l'arrondissement de Saint-Léonard est actuellement en déficit d'équipements culturels. D'une part, il ne dispose d'aucun lieu de diffusion adapté aux besoins du milieu (*Diagnostic du réseau municipal de diffusion culturelle Accès Culture, 2012*). D'autre part, la bibliothèque actuelle ne répond plus aux besoins émergents des citoyens (*Diagnostic des bibliothèques publiques 2005, 2007*). Ce déficit d'infrastructures limite l'accès à une offre culturelle satisfaisante. Or, la bibliothèque actuelle, située en face du parc Wilfrid-Bastien, fait présentement l'objet d'un projet d'envergure visant sa transformation en espace

culturel. Le projet prévoit la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque actuelle, l'ajout d'un lieu de diffusion culturelle incluant une salle de spectacles, des espaces d'expositions et des espaces dédiés aux artistes. Cette transformation du site s'inscrit dans le développement d'un quartier culturel durable. À cet égard, l'aménagement d'une scène culturelle extérieure permanente dans le parc Wilfrid-Bastien située en face de la bibliothèque deviendra complémentaire à une future place publique intégrée au développement d'un quartier culturel et favorisera la participation des citoyens à la vie culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'aménagement prévoit une scène ouverte sur plusieurs faces et une extension recouverte d'un toit pour protéger les spectateurs contre les intempéries et pouvant abriter jusqu'à 100 spectateurs, ainsi qu'une mise en lumière de la scène facilitant la création d'une ambiance tout en valorisant l'environnement. La section abritée pourra se transformer en piste de danse extérieure et répondra aux besoins des diverses clientèles dont les aînés et les jeunes.

L'aménagement d'une scène extérieure au cœur du parc Wilfrid-Bastien multipliera les possibilités de rassemblements en offrant une variété d'activités, tels que des spectacles, des expositions, des foires, des lectures, du cinéma, des ateliers de danse, des animations d'entraînement physique, etc. Dans la cadre des festivités du 375^e, une programmation spéciale, telle qu'une série de spectacles ou d'activités festives hebdomadaires, permettra de célébrer Montréal et ses quartiers. Par ailleurs, l'arrondissement célèbre annuellement, en septembre, la Fête du citoyen offrant aux familles de nombreuses activités gratuites se déroulant principalement au parc Wilfrid-Bastien. Lors de l'édition 2017, des activités spéciales pourront souligner le 375^e de Montréal.

JUSTIFICATION

Le projet d'aménagement d'une scène culturelle permanente extérieure est né d'une réflexion élargie initiée en 2010 (*Document Présentation du projet d'aménagement du parc Wilfrid-Bastien*). La scène s'inscrit dans un projet global de réaménagement du parc Wilfrid-Bastien dont plusieurs composantes ont été réalisées, notamment le réaménagement du chalet de parc, l'aménagement de jeux d'eau et d'un circuit d'appareils d'exercices extérieurs. Le projet de scène culturelle extérieure fait partie intégrante du projet de développement du parc Wilfrid-Bastien. Stratégiquement située au cœur du parc Wilfrid-Bastien, la scène deviendra un élément central de l'arrondissement.

Une programmation pour tous les goûts dynamisera le quartier et favorisera la création de liens entre les différentes communautés culturelles de l'arrondissement. En effet, le visage de Saint-Léonard a beaucoup changé au cours des dernières années et un changement démographique rapide impose des actions rassembleuses pour favoriser le développement de liens entre les communautés et assurer la cohésion sociale. Le projet de scène offre donc une avenue prometteuse pour favoriser la création des liens entre les communautés culturelles, ainsi que des liens intergénérationnels, notamment, en réunissant les familles autour d'activités gratuites.

Le projet offre un héritage tangible et intangible se prolongeant au-delà de 2017. En effet, la scène culturelle représente un legs pour les citoyens qui bénéficieront d'un nouvel équipement et d'une programmation pour les années futures et qui contribuera à la fierté des Léonardois. Le projet sera inauguré au printemps 2017 dans le cadre des festivités du 375^e et marquera l'événement en s'intégrant dans la tournée « coup de projecteurs »

pilotée par le Bureau du 375^e prévue de mai à septembre 2017. Une plaque commémorative à l'effigie du 375^e perpétuera également le souvenir de cette année historique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts du projet de scène permanente extérieure sont estimés à 1,5 M \$. L'arrondissement demande un soutien financier de 1 million et réserve la somme résiduelle de 500 000 \$ dans son budget d'immobilisations. À terme, le budget de fonctionnement de l'arrondissement financera l'animation et l'entretien de la scène. Voici le détail des coûts de construction :

Architecture et structure (incluant le toit)	1 100 000 \$
Éclairage (équipements d'éclairage scénographique et éclairage architectural LED)	170 000 \$
Électricité	90 000 \$
Sonorisation	90 000 \$
Équipements techniques	50 000 \$
TOTAL	1 500 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet tiendra compte des critères liés au développement durable tout en offrant un meilleur accès à l'offre de services, et ce, dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie. Par ailleurs, le parc Wilfrid-Bastien, l'aréna Martin-Brodeur, la Mairie d'arrondissement et la bibliothèque font partie d'un vaste territoire ayant fait l'objet de la démarche du campus LEED initiée lors de la rénovation de l'aréna en 2014.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de scène culturelle extérieure permanente de Saint-Léonard est unique à Montréal. Il n'y a aucune scène extérieure comparable dans les quartiers montréalais. La réalisation de ce projet permettra de bonifier l'offre montréalaise tout en favorisant la création d'un trait distinctif pour Saint-Léonard. En plus de représenter un legs pour les citoyens, le projet rehaussera la qualité de vie du quartier résidentiel et, plus largement, mettra en valeur les parcs montréalais tout en contribuant à l'image positive de l'arrondissement de Saint-Léonard et de la Ville de Montréal.

La scène est réalisable pour 2017, année du 375^e, dont l'inauguration par l'arrondissement aura lieu au printemps 2017. Cet engagement est une condition essentielle du programme afin de bénéficier du soutien financier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 mars 15 Date limite de dépôt des projets
Mars 15 Analyse par le SCA pour recommandations au comité exécutif
25 mars 15 Adoption par le comité exécutif des projets proposés
Avril 15 Confirmation des projets choisis et début des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est cohérente avec les politiques et règlements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BENJAMIN
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-13

Steeve BEAUDOIN
Directeur de la Direction des affaires
publiques et du développement
communautaire



Dossier # : 1152248001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division accueil et information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la participation de l'arrondissement de Saint-Léonard à l'événement «Une heure pour la Terre», qui aura lieu le samedi 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30.

ATTENDU QUE l'événement *Une heure pour la Terre 2015* aura lieu le samedi 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30;

ATTENDU QUE cet événement, créé en Australie en 2007 et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation), vise à sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en misant sur un geste simple, celui d'éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QUE plus de 7 000 villes et cités, réparties dans plus de 150 pays, s'associent déjà à ce mouvement planétaire et y impliquent, par le fait même, des millions et millions de personnes à travers le monde.

IL EST RECOMMANDÉ

De confirmer la participation de l'arrondissement de Saint-Léonard à l'événement *Une heure pour la Terre 2015* qui aura lieu le samedi 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30

D'inviter les citoyens de Saint-Léonard à prendre part aussi à cet événement, en éteignant leurs lumières pendant une heure, ce soir-là.

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-12 11:41

Signataire :

Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1152248001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division accueil et information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la participation de l'arrondissement de Saint-Léonard à l'événement «Une heure pour la Terre», qui aura lieu le samedi 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30.

CONTENU

CONTEXTE

Encore une fois, cette année, l'arrondissement de Saint-Léonard, tout comme la Ville de Montréal et ses autres arrondissements, a été invité à participer à l'événement *Une heure pour la Terre* qui aura lieu, en 2015, le samedi 28 mars, de 20 h 30 à 21 h 30. Créé à Sydney, en Australie, en 2007, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (le *World Wildlife Foundation*), l'événement *Une heure pour la Terre* vise à sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en misant sur un geste simple, celui d'éteindre les lumières pendant une heure.

Selon les dernières données disponibles, ce sont plus de 7 000 villes et cités, réparties dans plus de 150 pays, qui se joignent actuellement à ce mouvement planétaire et qui y impliquent, par le fait même, des millions et millions de personnes dans le monde. Des sites naturels et bâtis du patrimoine mondial de l'UNESCO (l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) y prennent part aussi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA14 13 0044 en date du 3 mars 2014 (1142247001) - Événement « Une heure pour la terre 2014 » - 29 mars 2014, de 20 h 30 à 21 h 30.

Résolution numéro CA13 13 0007 en date du 4 février 2013 (1132248001) - Événement « Une heure pour la terre 2013 » - 23 mars 2013, de 20 h 30 à 21 h 30.

Résolution numéro CA12 13 0055 en date du 5 mars 2012 (1122248003) - Événement « Une heure pour la terre 2012 » - 31 mars 2012, de 20 h 30 à 21 h 30.

DESCRIPTION

En s'associant une fois de plus à l'événement *Une heure pour la Terre*, en 2015, l'arrondissement de Saint-Léonard invitera ses citoyens à éteindre les lumières, dans leur lieu de résidence, le samedi 28 mars 2015, entre 20 h 30 et 21 h 30, pour économiser l'énergie et prendre part à la lutte contre les changements climatiques. L'arrondissement fera de même en éteignant, ce soir-là, les lumières non essentielles dans ses bâtiments administratifs.

JUSTIFICATION

À l'instar des autres arrondissements montréalais, l'arrondissement de Saint-Léonard espère que sa participation à l'événement *Une heure pour la Terre 2015* contribuera à renforcer le leadership de la Ville de Montréal en matière de préservation de l'environnement et incitera encore plus de citoyens à adopter des habitudes quotidiennes de conservation d'énergie pour lutter contre les changements climatiques, comme le fait d'éteindre les lumières pendant une heure à l'occasion de cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation à l'événement *Une heure pour la Terre* s'inscrit dans les gestes que l'arrondissement de Saint-Léonard déploie, d'année en année, sur son territoire pour favoriser le développement durable et ce geste concerne plus particulièrement la lutte aux changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement de Saint-Léonard témoignera de sa participation à l'événement *Une heure pour la Terre 2015* en s'assurant que toutes les lumières non essentielles dans ses bâtiments administratifs soient éteintes le samedi 28 mars 2015, entre 20 h 30 et 21 h 30.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Rédaction et de diffusion d'un communiqué de presse aux journaux locaux pour informer les citoyens de Saint-Léonard de la participation de l'arrondissement à l'événement *Une heure pour la Terre 2015*.

Promotion aussi de l'événement sur le site Internet, les moniteurs télé intérieurs, les babillards électroniques extérieurs, l'infolettre et la page Facebook de l'arrondissement.

Les citoyens intéressés peuvent également visiter le site Internet www.earthhour.org pour obtenir de plus amples informations sur cet événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La promotion de l'événement *Une heure pour la Terre 2015* se fera tout au cours du mois de mars 2015 et l'événement se tiendra, tel qu'annoncé, le samedi 28 mars 2015, entre 20 h 30 et 21 h 30.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard CARON
C/d relations avec les citoyens et
communications
Arrondissement de Saint-Léonard

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-12

Steeve BEAUDOIN
Directeur- Affaires publiques et
développement communautaire
Arrondissement de Saint-Léonard



Dossier # : 1153309006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la Fête du citoyen 2015 - Appel d'offres numéro 15-14279.

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1153309006 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- deux (2) cadres;
- un (1) professionnel;

et ce, pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la Fête du citoyen 2015, appel d'offres numéro 15-14279.

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-18 11:30

Signataire :

Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1153309006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la Fête du citoyen 2015 - Appel d'offres numéro 15-14279.

CONTENU

CONTEXTE

La Fête du citoyen a été créée pour rassembler tous les citoyens de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre d'une grande fête familiale. Elle vise trois objectifs : développer un sentiment d'appartenance à l'arrondissement, accueillir les familles et les nouveaux résidents et favoriser la promotion des activités et des services offerts par l'arrondissement et les organismes partenaires. Cette fête accueille à chaque année plus de 10 000 personnes sur le site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA14 13 0045 en date du 3 mars 2014 (1143309005) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la Fête du citoyen 2014 - Appel d'offres numéro 14-13480.

DESCRIPTION

L'arrondissement souhaite procéder à un appel d'offres public dans le but d'octroyer le contrat des volets relatifs à la réalisation dudit événement.

Dans un deuxième temps, nous recommandons que les offres soumises par les fournisseurs soient analysées selon les critères et évaluées en fonction de la pondération proposés dans les grilles d'évaluation jointes au présent sommaire décisionnel.

Finalement, nous recommandons d'approuver la formation du comité de sélection qui sera composé d'employés ayant minimalement le profil suivant :

- Deux cadres
- Un professionnel

Une de ces personnes devra obligatoirement provenir d'un arrondissement ou d'un service autre que l'arrondissement de Saint-Léonard.

JUSTIFICATION

L'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet l'utilisation, par le conseil, d'un système de pondération et d'évaluation des offres prévoyant, outre le prix, des critères d'évaluation basés sur la qualité ou la quantité de biens, sur les services d'entretien, sur l'expérience du fournisseur ou sur tout autre critère directement relié au marché. La demande de soumissions doit mentionner toutes les exigences et tous les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres: 16 mars 2015
Ouverture des soumissions: 2 avril 2015
Réunion du comité de sélection: 7 avril 2015
Octroi du contrat: 5 mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève LEARY)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Guylaine CHAMPOUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Nathalie HÉBERT
Chef de division

Steeve BEAUDOIN
Directeur - Direction des affaires publiques et
du développement communautaire



Dossier # : 1152242002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en architecture pour la restauration de la maison Joseph-Gagnon - Contrat numéro SP-78.

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1152242002 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en architecture pour la restauration de la maison Joseph-Gagnon, contrat numéro SP-78

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-18 11:29

Signataire :

Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1152242002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en architecture pour la restauration de la maison Joseph-Gagnon - Contrat numéro SP-78.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel fait suite à la demande de subvention au programme de fonds pour la conservation et la mise en valeur d'immeubles municipaux désignés comme bâtiment patrimonial. La maison Joseph-Gagnon située à l'intersection Jarry et Lacordaire est le bâtiment ciblé par cette demande de subvention. Elle a été construite en 1915 et représente une page importante de l'histoire de Saint-Léonard puisqu'elle a appartenu à l'une des familles fondatrices de la ville.

La toiture en tôle de type « la Canadienne » doit être refaite puisqu'elle date de l'origine. De plus, les colonnes, la galerie couverte ainsi que les fenêtres constituent les travaux majeurs visés par cette demande de subvention.

Afin d'être fin prêt lors de l'octroi de la subvention, et ainsi donner suite à ce projet, il faudra préparer des plans et devis qui nous permettront d'aller en appel d'offres pour la rénovation de cet immeuble. Pour ce faire, il est requis de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'architectes pour ce projet. Soulignons que les services de surveillance du projet de construction seront également incorporés à même ce mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE14 0608 en date du 16 avril 2014 (1140280001) - Prendre connaissance des orientations pour la gestion du Fonds du patrimoine culturel du Québec, pour la restauration des biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal ou aux villes liées, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal (2012-2015) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications.

DESCRIPTION

Sans s'y limiter, la liste des travaux de restauration porteront principalement sur le remplacement du revêtement métallique de la toiture et son isolation, le remplacement des fenêtres, la réparation du parement de brique, la réparation du balcon, des colonnes et installation d'un garde-corps, la réfection des escaliers extérieurs en bois, la réfection du balcon à l'étage, la réfection des crépis sur les murs de fondation, le remplacement de l'escalier en acier derrière le bâtiment, le sablage et vernissage des planchers sur les deux

étages et la peinture complète de l'intérieur du bâtiment.

Afin de concevoir les plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux de restauration de la maison Joseph-Gagnon, nous recommandons de lancer un appel d'offres sur invitation du fait que l'estimation des coûts de ce mandat devrait se retrouver dans une fourchette de prix variant de 25 000 \$ à 99 999 \$ taxes incluses selon le barème SEAO.

Enfin, nous recommandons que les offres de services professionnels soumises soient analysées selon les critères et évaluées en fonction de la pondération proposée dans la grille d'évaluation jointe au présent sommaire décisionnel.

Finalement, nous recommandons d'approuver la formation du comité de sélection qui sera composé minimalement d'employés ayant le profil suivant :

- Un (1) cadre;
- Deux (2) professionnels.

Une de ces personnes devra obligatoirement provenir d'un arrondissement ou d'un service autre que l'arrondissement de Saint-Léonard.

JUSTIFICATION

Nous recommandons que ce mandat soit donné à une firme d'architectes ayant une expertise pointue pour ce type d'architecture patrimoniale puisque la Division bâtiments et mécanique n'a pas les ressources internes requises pour réaliser un mandat d'une telle ampleur.

L'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* exige l'utilisation, par le conseil, d'un système de pondération et d'évaluation des offres prévoyant, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation pour les contrats de service professionnels comportant une dépense de plus de 25 000 \$. La demande de soumissions doit mentionner toutes les exigences et tous les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ces travaux de restauration s'articule en trois tiers: un tiers provenant de l'instance municipale ou de la Ville liée responsable de l'immeuble et deux tiers provenant de l'Entente (MCC/Ville).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans les principes de développement durable en bonifiant l'offre d'une meilleure qualité de vie en protégeant le patrimoine bâti de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier conditionnel à l'octroi de la subvention
Lancement de l'appel d'offres: 7 avril 2015
Ouverture des soumissions: 23 avril 2015
Réunion du comité de sélection 1 mai 2015
Octroi du contrat numéro SP-78 1 juin 2015

Production plans et devis juin et juillet 2015
Lancement de l'appel d'offres pour construction 4 août 2015
Réception des soumissions 20 août 2015
Octroi du contrat de construction 7 septembre 2015
Début des travaux de construction 8 septembre 2015
Fin des travaux de construction 18 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Steeve BEAUDOIN)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Guylaine CHAMPOUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE
Chargée de projets / bâtiments

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-11

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs



Dossier # : 1152242003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques au pavillon Ladauversière - Contrat numéro SP-84.

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1152242003 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques au pavillon Ladauversière, contrat numéro SP-84.

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-16 16:45

Signataire :

Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1152242003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques au pavillon Ladauversière - Contrat numéro SP-84.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel fait suite à une étude d'ingénierie effectuée en 2014 afin de monter un programme fonctionnel et technique (PFT) pour la mise aux normes de composantes mécaniques-électriques du pavillon Ladauversière. Cette étude préparée par la firme CBA experts-conseils inc. visait l'évaluation de ces composantes en fonction des codes et normes en vigueur et elle a démontré que certains équipements accusent un degré élevé de vétusté, ne sont plus aux normes actuelles et sont « énergivores ». Ces équipements touchent en particulier la ventilation, le chauffage, la plomberie, l'éclairage et la distribution électrique.

Comme les plans et devis doivent être produits pour nous permettre d'aller en appel d'offres pour le remplacement de ces systèmes, il est requis de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'ingénierie qui s'adjoindront d'une firme d'architecte pour ce projet. Soulignons que les services de surveillance du projet seront également incorporés à même ce mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Afin de concevoir les plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux mentionnés pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques du pavillon Ladauversière, nous recommandons de lancer un appel d'offres sur invitation du fait que l'estimation des coûts de ce mandat devrait se retrouver dans une fourchette de prix variant de 25 000 \$ à 99 999 \$ taxes incluses selon le barème SEAO.

Nous recommandons que les offres de services professionnels soumises soient analysées selon les critères et évaluées en fonction de la pondération proposée dans la grille d'évaluation jointe au présent sommaire décisionnel.

Enfin, nous recommandons d'approuver la formation d'un comité de sélection qui sera composé minimalement d'employés ayant le profil suivant :

- Un (1) cadre;
- Deux (2) professionnels.

Une de ces personnes devra obligatoirement provenir d'un arrondissement ou d'un service autre que l'arrondissement de Saint-Léonard.

JUSTIFICATION

La Division bâtiments et mécanique n'a pas les ressources internes requises pour réaliser un tel mandat, c'est pourquoi elle doit avoir recours à des professionnels provenant du secteur privé.

L'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* exige l'utilisation, par le conseil, d'un système de pondération et d'évaluation des offres prévoyant, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation pour les contrats de service professionnels comportant une dépense de plus de 25 000 \$. La demande de soumissions doit mentionner toutes les exigences et tous les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des honoraires professionnels pourra être financé grâce au budget PTI 2015-2016-2017, Bâtiments-Édifices administratifs et communautaires de la Direction des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres: 7 avril 2015
Ouverture des soumissions: 23 avril 2015
Réunion du comité de sélection 1 mai 2015
Octroi du contrat numéro SP-78 1 juin 2015
Production plans et devis juin et juillet 2015
Lancement de l'appel d'offres pour construction 4 août 2015
Réception des soumissions 20 août 2015
Octroi du contrat de construction 7 septembre 2015
Début des travaux de construction 8 septembre 2015
Fin des travaux de construction 18 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire
(Nathalie HÉBERT)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Guylaine CHAMPOUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE
Chargée de projets / bâtiments

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-11

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs

**Dossier # : 1152409002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente de partenariat de services avec l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'implantation et l'utilisation par l'arrondissement de Saint-Léonard du système d'information pour la gestion et le suivi financier GOpenAdmin.

ATTENDU QUE dans un contexte de changements importants en matière de gestion de ressources financières à la Ville de Montréal, l'arrondissement souhaite améliorer ses outils de planification et de suivi de gestion budgétaire dans le but d'optimiser ses opérations courantes et de faciliter la consultation des informations budgétaires par l'ensemble des employés en ressources financières et les gestionnaires de l'arrondissement;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent a développé, dans le cadre de son programme de développement informatique, une application de suivi financier, permettant la confection de prévisions budgétaires, complémentaires au système corporatif SIMON et du bureau d'affaires;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent propose aux arrondissements une entente de partenariat qui permet de bénéficier de cette application, d'assurer sa maintenance ainsi que la mise à jour quotidienne des données financières, provenant du système corporatif SIMON.

Il est recommandé :

D'approuver le projet d'entente de partenariat de services avec l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'implantation et l'utilisation par l'arrondissement de Saint-Léonard du système d'information pour la gestion et le suivi financier GOpenAdmin. Cette entente comporte une dépense d'acquisition de 50 000 \$ et par la suite, une dépense annuelle de 10 000 \$ pour un contrat de service.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152409002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente de partenariat de services avec l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'implantation et l'utilisation par l'arrondissement de Saint-Léonard du système d'information pour la gestion et le suivi financier GOpenAdmin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte de changements importants en matière de gestion de ressources financières à la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Léonard souhaite améliorer ses outils de planification et de suivi de gestion budgétaire dans le but d'optimiser ses opérations courantes et de faciliter la consultation des informations budgétaires par l'ensemble des employés en ressources financières et les gestionnaires de l'arrondissement.

L'arrondissement de Saint-Laurent a développé, dans le cadre de son programme de développement informatique, une application de suivi financier, permettant la confection de prévisions budgétaires, complémentaires au système corporatif SIMON et du bureau d'affaires.

L'application développée par l'arrondissement de Saint-Laurent, nommée « GOpenAdmin » permet notamment de visualiser de façon détaillée les données financières provenant du système SIMON, de visualiser les dépenses et revenus par centre de responsabilité ou par objet et selon notre structure organisationnelle (direction, division, section). De plus, cette application offre de manière intégrée des options de planification, de gestion et de suivi budgétaire et permet de créer rapidement des rapports de données budgétaires et financières sur une période de cinq ans.

L'arrondissement de Saint-Laurent propose aux arrondissements une entente de partenariat qui permet de bénéficier de cette application, d'assurer sa maintenance ainsi que la mise à jour quotidienne des données financières, provenant du système central SIMON.

Après évaluation de l'application financière « GOpenAdmin » et de l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent, nous estimons que cette entente de partenariat d'utilisation du logiciel développé par l'arrondissement de Saint-Laurent constitue un outil utile et pertinent pour nos équipes de travail, qui rendra plus efficient le processus de recherche et la consolidation d'informations budgétaires et offrira du même coup, un outil informatif convivial pour les gestionnaires de l'arrondissement dans la gestion et le suivi de leur budget respectif.

Jusqu'à maintenant, deux arrondissements ont adhéré à l'entente de partenariat avec

l'arrondissement de Saint-Laurent, soit l'arrondissement de LaSalle et l'arrondissement de Ville-Marie. D'autres arrondissements évaluent actuellement la possibilité d'adhérer à cette même entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'entente de partenariat de services offerte par l'arrondissement de Saint-Laurent consiste à permettre à notre arrondissement d'utiliser l'application GOpenAdmin, à l'aide d'une interface WEB. Cette application permet essentiellement d'interroger les données du système budgétaire SIMON de façon intégrée, ce qui en d'autres termes permet de visualiser les données et les transactions budgétaires à l'intérieur d'un même fil ou écran de recherche. Les informations peuvent être triées par centre de responsabilité ou par objet de dépenses, que ce soit pour une direction ou une division administrative.

L'application GOpenAdmin permet de faire des recherches et de retracer les transactions budgétaires, comme les virements, les bons de commande et les paiements effectués dans les différents postes budgétaires à partir d'un compte de dépenses. Actuellement, pour faire une telle analyse et consolider l'information, il est nécessaire d'effectuer plusieurs recherches et interrogations du système SIMON. Des rapports inhérents aux différentes données peuvent être produits, et ce, sur une base comparative de cinq ans.

Cette application offre en outre un lien avec le fichier des fournisseurs de la Ville. On peut alors y vérifier son statut (actif ou inactif), ses coordonnées, et retracer la liste des bons de commande qui lui ont été accordés. L'accès aux informations détaillées d'un bon de commande est aussi accessible par cette application. Des utilitaires y sont également disponibles, notamment pour calculer les taxes applicables adaptées aux municipalités (TPS, TVQ, ristournes).

Une des caractéristiques liée spécifiquement à cette application est de permettre l'inscription des éléments de planification ou de réaménagement budgétaire à même les données budgétaires de l'année en cours.

L'application a également la particularité de fournir un espace qui peut être modulé à la convenance de notre arrondissement, permettant d'y insérer par exemple les données du Programme triennal d'immobilisations (PTI) adopté, ou encore, consulter des informations sur les projets en cours et prévus, dont les frais sont partagés entre la Ville et l'arrondissement (PAM, etc.).

Enfin, l'application permet de produire les rapports inhérents aux données de l'arrondissement. Les données sont maintenues sur une période de cinq ans.

L'entente proposée par l'arrondissement de Saint-Laurent comprend :

- l'importation quotidienne de la base de données nécessaire pour l'utilisation des outils de l'application;
- l'accès aux applications pour les jours ouvrables de la Ville de Montréal, de 8 heures à 17 heures;
- l'accès aux applications par l'entremise d'une interface Intranet;
- une formation initiale pour les usagers;
- un guide de l'utilisateur;
- un support informatique pouvant aller jusqu'à 15 heures pour l'année 2015 pour l'implantation initiale et des ajustements à l'application;
- un support informatique supplémentaire, au besoin, pour les améliorations au système, au taux horaire de 80 \$ / l'heure.

L'utilisation de cette application n'exerce aucun impact sur le contrôle du nombre de licences SIMON.

JUSTIFICATION

L'entente de partenariat de services assure l'accès au serveur de l'arrondissement de Saint-Laurent, l'implantation de l'application, la formation des usagers, le maintien du système et la mise à jour des données quotidiennement.

Les principaux avantages de cette application sont de faciliter la recherche d'information et d'optimiser les opérations courantes et de consolider l'information.

De plus, étant donné l'aspect convivial de l'application et que celle-ci ne requiert aucune licence supplémentaire, elle pourra être accessible à l'ensemble des gestionnaires de l'arrondissement, s'avérant ainsi un outil dynamique d'information sur l'état des dépenses et revenus dans les unités.

Comme l'application prévoit également un espace pour y inscrire les demandes de réaménagement ou autres doléances budgétaires, cette option réduira et facilitera les nombreux échanges de documents de soutien lors de l'exercice de planification annuel du budget, en plus de garder la trace des modifications adoptées.

En définitive, l'arrondissement considère qu'il est pertinent et nécessaire de se doter d'outils efficaces et performants pour optimiser nos activités de gestion et nos opérations administratives. Cet outil intégrateur s'avère un choix judicieux compte tenu des défis budgétaires et de rationalisation auxquels l'arrondissement doit faire face.

Aucun outil comparable n'existe du côté corporatif et malgré quelques demandes transmises antérieurement à cet égard, il semble peu probable que cette application soit offerte à court terme par la ville centre aux arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts, selon la proposition d'entente de partenariat de services fournie en pièce jointe, sont de 50 000 \$ pour la mise en place de l'application, l'accès aux serveurs de Saint-Laurent, le montage du Guide de l'utilisateur, la formation, le soutien technique pour certaines améliorations qui pourraient être demandées par notre arrondissement.

Un montant récurrent de 10 000 \$, s'appliquera à partir de 2016, pour les droits d'utilisation de l'application, de l'usage des serveurs et pour la mise à jour des données.

Toutes autres demandes supplémentaires d'amélioration, le cas échéant, seront facturées au taux horaire de 80 \$.

Imputation 2015

La dépense de 50 000 \$ pour l'acquisition et implantation du logiciel pour l'année 2015 sera imputé dans le poste budgétaire suivant :

2432.0010000.305101.01819.57402.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (Direction des services administratifs - Autres administration générale - Achat de biens non capitalisés)

Les fonds ont été réservés par l'entremise de l'engagement de gestion LE15FEV0001.

Imputation 2016 et suivantes

A partir de 2016, la dépense annuelle et récurrente de 10 000 \$ pour les droits d'utilisation de l'application, de l'usage des serveurs et pour la mise à jour des données sera imputé dans le poste budgétaire suivant;

2432.0010000.305109.01909.54510.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (Direction des services administratifs - Division informatique - Administration générale - autres dépenses - services techniques - Adm. et informatique).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'approbation de cette acquisition par le conseil d'arrondissement, les DSA respectives des deux arrondissements s'entendront sur un calendrier de déploiement qui s'échelonne sur environ quatre mois au cours de l'année 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Isabelle BASTIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques LALONDE
C/d informatique <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-12

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services administratifs



Dossier # : 1152409003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2014, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2014, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-11 10:08

Signataire :

Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1152409003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2014, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

CONTENU

CONTEXTE

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2014, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois de décembre 2014;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois de décembre 2014;
- Liste des virements de crédits pour le mois de décembre 2014;
- Liste des radiations des sommes de moins de 10 000 \$ pour le mois de décembre 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne DAIGNEAULT
C/d ress. fin.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-10

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services administratifs



Dossier # : 1152409004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-11 10:10

Signataire :

Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1152409004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

CONTENU**CONTEXTE**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois de janvier 2015;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois de janvier 2015;
- Liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2015;
- Liste des radiations des sommes de moins de 10 000 \$ pour le mois de janvier 2015.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne DAIGNEAULT
C/d ress. fin.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-10

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services administratifs



Dossier # : 1154821002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division du capital humain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 janvier 2015.

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions prises par le directeur d'arrondissement en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 janvier 2015, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (règlements numéro 2119).

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-12 15:04

Signataire :

Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1154821002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division du capital humain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 janvier 2015.

CONTENU**CONTEXTE**

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoir.

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er au 31 janvier 2015 par le directeur d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (règlement numéro 2119).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dépôt du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er au 31 janvier 2015 par le directeur d'arrondissement dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (règlement numéro 2119).

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy-Ann BEAUDOIN
C/d ress.hum.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-11

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs



Dossier # : 1153087015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

De relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Denis GALLANT **Le** 2015-02-03 12:16

Signataire :

Denis GALLANT

Inspecteur général de la Ville de Montréal
Bureau de l'inspecteur général , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1153087015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

L'inspecteur général de la Ville a le mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci en vertu de la Charte de la Ville. Dans l'exercice de ses fonctions, il a notamment le droit d'examiner tout dossier ou obtenir tout renseignement pertinent de la Ville ou de tout fonctionnaire ou employé.

Plusieurs professionnels, notamment des avocats et notaires de la Ville, ainsi que des professionnels externes engagés à ce titre, sont appelés à supporter la Ville dans le cadre du processus d'adjudication des contrats.


Les informations reçues ou fournies dans le cadre d'une relation de service, entre un avocat ou un notaire et la Ville, sont visées par le secret professionnel et ont pour objet la protection du client. Ce professionnel ne peut, même dans le cadre de procédures judiciaires, divulguer ces informations, à moins d'une autorisation claire de la personne les ayant transmises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La célérité des enquêtes de l'inspecteur général demande une collaboration efficace de toute personne engagée par la Ville. Une démarche individualisée, au cas par cas, s'avère contre-indiquée. Il est requis, dans une démarche d'efficacité, de permettre à tout avocat ou notaire de la Ville ou engagée en vertu d'un contrat de service professionnels tenus au secret professionnel d'être relevé de son secret professionnel, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Il existe bien une délégation qui permet au directeur général de relever un employé de la Ville de son obligation relative au secret professionnel (art.37.8 RCE 02-004). Cependant,

cette délégation ne s'applique qu'à l'égard des avocats de la Ville dans le cadre d'une enquête policière ou des travaux d'une commission d'enquête.

Le comité exécutif a d'ailleurs relevé ces professionnels, le 21 janvier 2015, de leur secret professionnel, pour les questions relevant du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération, en vertu de la résolution CE15-0127. 

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Daniel FLEURY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe BERTHELET
Inspecteur général adjoint - Affaires juridiques

ENDOSSÉ PAR

Éric-Christopher DESNOYERS
Premier inspecteur général adjoint

Le : 2015-01-30



Dossier # : 1153022005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2119-7 intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

D'adopter le règlement numéro 2119-7 intitulé : Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-10 12:48

Signataire :

Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1153022005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2119-7 intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

CONTENU**CONTEXTE**

Le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2119) prévoit à son article 16 que seul le directeur d'arrondissement peut octroyer un contrat relatif à l'exécution de services professionnels, lorsque la valeur du contrat est de 25 000 \$ et moins. Une volonté de rendre plus efficace le fonctionnement administratif de l'arrondissement nous amène à modifier ce règlement afin de déléguer à un directeur d'une direction, l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels, lorsque la dépense est de 1 000 \$ et moins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA04 13 0432 en date du 6 décembre 2004 (1042409118) - Adoption du règlement numéro 2119 intitulé : Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

DESCRIPTION

De modifier le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2119) afin de déléguer aux directeurs l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels, lorsque la valeur du contrat est de 1 000 \$ et moins.

JUSTIFICATION

Dans le but d'accroître l'efficacité administrative, il y aurait lieu d'inclure dans le règlement un montant jusqu'à concurrence duquel un directeur d'une direction (« fonctionnaire de niveau 2 ») peut octroyer un contrat relatif à l'exécution de services professionnels et autoriser des dépenses pour l'arrondissement. Le montant proposé est de 1 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 7 avril 2015
Avis public d'entrée en vigueur : 14 avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-06

Daniel FLEURY
Directeur des travaux publics - Saint-Léonard



Dossier # : 1153385002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 1886-338 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicables dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, lors de la construction d'un nouveau bâtiment et de l'agrandissement ou de la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial h1 existant.

Il est recommandé d'adopter le projet de règlement numéro 1886-338 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicables dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, lors de la construction d'un nouveau bâtiment et de l'agrandissement ou de la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial h1 existant.

Signé par Gilles RAINVILLE **Le** 2015-01-23 11:09

Signataire :

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153385002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 1886-338 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicables dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, lors de la construction d'un nouveau bâtiment et de l'agrandissement ou de la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial h1 existant.

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 18 février 2015, à 17 h, sur le projet de règlement numéro 1886-338 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicables dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, lors de la construction d'un nouveau bâtiment et de l'agrandissement ou de la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial h1 existant.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153385002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 1886-338 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicables dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, lors de la construction d'un nouveau bâtiment et de l'agrandissement ou de la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial h1 existant.

CONTENU

CONTEXTE

Des modifications au traitement de bâtiments soumis aux critères d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) ont été apportées en 2014. Suite à la mise à jour de la codification administrative du règlement de zonage 1886, il s'avère nécessaire d'apporter de nouvelles modifications et précisions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Soumis, ci-joint, le projet de règlement numéro 1886-338.

S'il est présenté et adopté par le conseil d'arrondissement, ce projet de règlement aura pour effet d'amender le règlement de zonage numéro 1886 de façon à clarifier certains concepts relatifs à l'évaluation des projets soumis à l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les modifications apportées aux dispositions relatives à l'approbation des P.I.I.A. permettront d'apporter des précisions et de clarifier certaines dispositions afin d'améliorer le traitement des dossiers et d'uniformiser le règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Assemblée publique de consultation : 18 février 2015

Adoption du règlement : 2 mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 145.15 et 145.16 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en planification - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises

**Dossier # : 1153385007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de résolution - Demande de projet particulier (PPCMOI 2015-01 / C10-43) – 6560-70, rue Jarry – Lot numéro 1 125 016 du cadastre du Québec – District Saint-Léonard-Est

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 février 2015.

Il est recommandé d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un projet de résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-01 / C10-43 visant à autoriser l'usage additionnel « bar » aux usages principaux « salle de réception » et « studio et école de danse », sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé aux 6560-70, rue Jarry, lot numéro 1 125 016 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177).

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution, le 18 mars 2015, à 17 h.

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot 1 125 016 tel qu'identifié au certificat de localisation préparé par Gilles Legault, a.g. le 13 juillet 2007, et reçu le 4 février 2015 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation d'un bâtiment commercial aux fins de l'usage additionnel « bar » est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est notamment permis de déroger à la grille des usages et normes C10-43 quant aux usages autorisés du Règlement de zonage numéro 1886 de l'arrondissement de

Saint-Léonard.

SECTION III
CONDITIONS

4. L'usage additionnel « bar » doit être exercé simultanément l'usage principal « studio et école de danse ». Toute cessation de l'usage principal « studio et école de danse » entraîne la fin de l'usage additionnel « bar ».
5. L'usage additionnel « bar » doit s'exercer au deuxième étage.
6. Tout usage doit être confiné à l'intérieur du bâtiment.
7. La superficie maximale occupée à des fins de préparation et vente de boissons alcoolique ne doit pas excéder 25 mètres carrés. Le présent article n'a pas pour objet de limiter la superficie maximale de consommation de boissons alcooliques.
8. Aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage « bar ».
9. Les dispositions du P.I.I.A. des articles 8.1.1 et 8.1.2 du Règlement de zonage numéro 1886 s'appliquent à toute modification ou construction d'un bâtiment en lien avec l'usage additionnel « bar » sur le territoire identifié à l'article 1.
10. La demande de certificat d'autorisation doit être faite dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.
11. À défaut de se conformer aux obligation de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
12. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

Signé par Gilles RAINVILLE **Le** 2015-02-25 08:49

Signataire :

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153385007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de résolution - Demande de projet particulier (PPCMOI 2015-01 / C10-43) – 6560-70, rue Jarry – Lot numéro 1 125 016 du cadastre du Québec – District Saint-Léonard-Est

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) a été déposée afin d'autoriser l'usage accessoire « bar » à l'usage principal « salles, studios et écoles de danse » dans le bâtiment situé aux 6560-70, rue Jarry.

Jusqu'à l'été 2014, le requérant opérait la salle de danse Le Rendez-vous dans le bâtiment situé au 9456, boulevard Lacordaire, soit dans la zone commerciale C08-13. Dans cette zone, l'usage « bar » était autorisé comme usage accessoire à l'usage principal « salle de danse avec école de danse » suivant une modification au règlement de zonage effectuée en 2009. La modification effectuée visait à ajouter cette précision à la grille des usages et normes de la zone C08-13. À l'été 2014, le propriétaire du terrain a exigé le déménagement de tous les locataires du bâtiment où était située la salle de danse, et ce, afin de faire place au projet connu sous le nom de Faubourg Lacordaire. Le requérant a donc été obligé de quitter ce local et s'est installé aux 6560-70, rue Jarry. Toutefois, l'usage accessoire « bar » n'est pas autorisé dans le nouveau local, lequel est situé dans la zone commerciale C10-43.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****Le bâtiment**

Le bâtiment visé par la demande, construit en 1975, est situé aux 6560-70, rue Jarry et atteint une hauteur de deux (2) étages. Depuis 1997, il a été occupé par un restaurant avec permis d'alcool, lequel est devenu une salle de réception en 2005 (Buffet Cristina). En 2012, la salle de réception a changé de raison sociale pour devenir le Complexe Vice Versa. En décembre 2014, un certificat d'autorisation d'usage a été émis pour les usages « salle de réception » et « salles, studios et écoles de danse », exercés sous la raison sociale Club de danse sociale R.D.V. inc.

Le milieu

Le secteur du projet est situé au nord-est de la sortie Langelier du boulevard Métropolitain (autoroute 40) où le secteur est à caractère industriel léger. En effet, le tronçon de la rue Jarry où se situe l'immeuble visé est occupé par des bâtiments commerciaux et industriels d'un étage, à l'exception de la maison Desrochers, un bâtiment résidentiel patrimonial. À l'ouest du boulevard Langelier, se trouve le bâtiment le plus élevé du secteur, soit celui de la Banque Nationale d'une hauteur de huit (8) étages et le Marché aux Puces Métropolitain, qui génère un fort achalandage.

Plus précisément, le bâtiment visé occupe le lot 1 125 016 compris dans la zone C10-43. Cette zone compte cinq (5) bâtiments à caractère commercial et industriel d'au plus deux (2) étages, dans un secteur où le maximum autorisé est de trois (3) étages. Le bâtiment voisin du bâtiment visé par la présente demande abrite également une salle de réception, soit Le Rizz.

Le règlement de zonage no 1886

Selon le Règlement de zonage no 1886, les usages commerciaux et industriels légers sont permis dans la zone C10-43, mais l'usage « bar » n'y est pas autorisé, qu'il soit principal ou accessoire.

Le plan d'urbanisme

Au niveau du plan d'urbanisme, le bâtiment est situé dans une aire d'affectation « secteur d'emplois », où les immeubles commerciaux sont autorisés.

Le projet

Le projet vise à ajouter l'usage accessoire « bar » à l'usage principal « salles, studios et écoles de danse » exercé au deuxième étage. Selon les informations obtenues, le rez-de-chaussée du bâtiment visé comprend actuellement trois (3) salles indépendantes et un (1) hall d'accueil, pouvant servir à des fins de salle de réception et où la vente d'alcool est autorisée. Dans ces salles, attenantes à une cuisine, sera donnée la majorité des cours de danse. Au deuxième étage, un plancher de danse est aménagé sur une portion de l'étage, ainsi qu'un comptoir de bar : près de la moitié de l'étage est occupée par quarante (40) tables pouvant accueillir dix (10) personnes chacune. Au total, il est estimé que le deuxième étage peut accueillir six cents (600) personnes. Ainsi, l'usage accessoire « bar » serait confiné au deuxième étage.

Aucun travaux d'agrandissement ou de rénovation ne sont prévus à l'intérieur du bâtiment. Aucune modification majeure n'est prévue à l'extérieur du bâtiment, à l'exception de l'affichage qui devrait être changé pour annoncer le nouveau commerce. L'autorisation de l'usage accessoire « bar » n'entraînerait aucune obligation à fournir de nouvelles cases de stationnement.

JUSTIFICATION

Le propriétaire de l'immeuble considère que le nouveau projet permettrait de redonner un souffle à la vitalité commerciale du bâtiment. Un usage accessoire « bar » à l'usage principal « salles, studios et école de danse » permettrait au requérant de vendre de l'alcool dans la salle de danse exercée au deuxième étage. Par usage accessoire, il est entendu que l'usage doit être exercé simultanément à l'usage principal.

Considérant la procédure relative à l'approbation d'un projet particulier, il y a lieu de référer cette demande au comité consultatif d'urbanisme pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet particulier de construction contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire :

§ Adoption du premier projet de résolution par le conseil d'arrondissement;

§ Affichage sur le site du projet et avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : 10 mars 2015;

§ Assemblée publique de consultation : 18 mars 2015;

§ Adoption du second projet de résolution par le conseil d'arrondissement : 7 avril 2015;

§ Avis public aux personnes intéressées en vue de la tenue d'un référendum : 14 avril 2015;

§ Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement : 4 mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2177, ainsi qu'aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-13

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en planification - Urbanisme

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1153385006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2015.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2015.

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-16 16:44

Signataire :

Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1153385006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2015.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous soumettons au conseil d'arrondissement le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2015.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert DENIS
Chef de division par intérim - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-13

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1150539002

Unité administrative responsable : Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Janvier 2015.

Prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de janvier 2015.

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-06 11:53

Signataire :

Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1150539002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Janvier 2015.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous vous transmettons en annexe les bordereaux des permis de construction et d'affichage, ainsi que des certificats d'autorisation émis au cours du mois de janvier 2015. Pour fins de statistiques, nous vous soumettons également les documents suivants :

- Statistiques mensuelles comparatives concernant l'émission des permis de construction et d'affichage;
- Statistiques mensuelles concernant les certificats d'autorisation d'usage (selon la division de l'activité économique);
- Graphiques démontrant l'évolution mensuelle et cumulative des permis de construction émis et le résultat comparatif 2014-2015 pour la même période.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert DENIS
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-04

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1153385005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Section de la qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés - Janvier 2015.

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois de janvier 2015.

Signé par Daniel FLEURY **Le** 2015-02-13 10:22

Signataire :

Daniel FLEURY

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1153385005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Section de la qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés - Janvier 2015.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nous vous transmettons le relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement, émis par les employés de l'arrondissement au cours du mois de janvier 2015.

Description	1 ^{er} au 20 Janvier 2015	Janvier 2014	Cumulatif au 31 janvier 2015
Stationnement balayage	0	0	0
Stationnement 30, 60 ou 120 minutes	0	0	0
Stationnement handicapés	0	1	0
Zone de sécurité incendie	0	3	0
Autres stationnements	2	66	2
Arrêt interdit	0	1	0
Remorquage, excluant déneigement	0	0	0
Débarcadères	0	1	0
Sous-total :	2	72	2
Opérations de déneigement			
Stationnement sans remorquage	38	0	38
Stationnement avec remorquage	339	0	339
Sous-total :	377	0	377
TOTAL :	379	72	379

JUSTIFICATION

En janvier 2015, l'arrondissement a effectué deux (2) opérations d'enlèvement de la neige ce qui explique la différence notable du nombre de constats d'infraction émis en janvier 2015 comparativement à janvier 2014.

Les opérations liées au stationnement ayant été transférées au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mi-janvier, il s'agit du dernier relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés qui sera produit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natacha BEAUCHESNE
Chef de section par intérim - Qualité du milieu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-13

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises